

LES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

**RÉSULTATS 2005
PRÉVISIONS 2006 et 2007**

**RAPPORT
septembre 2006**

Depuis 2002, les comptes présentés dans ce rapport sont établis à partir des tableaux de centralisation des données comptables transmis par les régimes à la Mission comptable permanente.

Rédaction

Pour la direction de la Sécurité sociale

Nadia AMER	Simon KIEFFER
Didier BALSAN	Roman KRAKUS
Sandra BERNARD	Audrey LAFON
Alice BONNAUD	William LALAIN
Eric BONNET	Eric LEFEBVRE
Marie-Ève BOULLE	Sabine LEGRAND
Emmanuel BRETIN	Anton MANGOV
Julien BRIERE	Myriam MIKOU
Thierry BRUNELLE	Christelle PAVILLON
Céline CAREL	Julien PERLAT
Laurent GALLET	Annie PERRAUD
Stéphanie GILLARDIN-CHERION	Anne-Gisèle PRIVAT
Karine GISQUET	Romain ROUSSEL
Gérard GROFFE	Raphaël SOULIGNAC
Nathalie GUILHEMBET	Patrice VELLETT
Guy JANSSEN	Damien VERGÉ
	Jean-Luc VIEILLERIBIERE

Pour l'ACOSS

Emmanuel CHION, Laurence ROUXELIN

Organisation : Françoise Halbutier, Jacques Kazar et Marie-Gérard Louis-Philippe, pour la 6^e sous-direction.

Ont également contribué à la rédaction et à l'organisation de ce rapport :

Pour la DSS : Jonathan Bosredon, Guillaume Couillard, Jean-Benoît Dujol, Benjamin Ferras, Monique Haenel, Vincent Houdry, Marianne Kermoal, François Landais, Franck Le Morvan, Thierry Manuel, Louis-Paul Pelé, Julie Pougheon, Philippe Sauvage, Aude Simoni-Thomas.

Pour la MCP : Cécile Vandamme, Laurent Passelergue, Éric Vaquier et Gérald Maubuleau.

Pour la DHOS : Florence Thesmar.

Pour les Conseillers sociaux à l'étranger : Vincent Chevrier et Michèle Monrique.

Le rapport n'est rendu possible que par la qualité de la collaboration apportée par l'ensemble des régimes de Sécurité sociale et des fonds dont les comptes sont présentés. Il a bénéficié d'importants échanges avec les directions du ministère de la Santé et des Solidarités, du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et de la Parité, du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (DARES, DGS, DHOS, DGAS, DREES, DGFAR, DGTPE) et avec les services des Caisses nationales de Sécurité sociale (CCMSA, CNAMTS, CNAF, CNAVTS, ACOSS), notamment, Isabelle Bridenne, Hélène Caillol, Arnaud Crochant, Gilles Évrard, Michel Gleizes, Nathanaël Grave, Alain Gubian, Alain Macé, Véronique Moyne, Yvon Merlière, Michel Pouliquen, Hélène Paris, Vladimir Passeron, Vincent Poubelle, Béatrice Rolland, Magda Tomasini, Michèle Tourne ainsi que Jean-Michel Bertrand, Frédéric Favié et Robert Rozanès (FSV) ; Bruno Négroni (Fonds CMU).

La mise en forme du rapport a bénéficié du concours du SICOM et de l'AIT.

Table des matières

<u>Avant-propos</u>	6
<u>Synthèse</u>	9
<u>Thème 1 Cadrage général</u>	25
<u>Environnement économique</u>	26
<u>Les programmes de qualité et d'efficience</u>	30
<u>Thème 2 Les recettes des régimes de base et des fonds</u>	35
<u>Vue d'ensemble des recettes</u>	36
<u>Les mécanismes d'équilibrage des régimes de base</u>	40
<u>Thème 3 Les cotisations et impôts affectés aux régimes de base et aux fonds</u>	43
<u>Les cotisations</u>	44
<u>La CSG</u>	46
<u>Les impôts et taxes affectés</u>	50
<u>La contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS)</u>	55
<u>Thème 4 Les contributions publiques</u>	59
<u>Vue d'ensemble</u>	60
<u>Les prises en charge de cotisations par l'Etat</u>	62
<u>Les prises en charge de prestations par l'Etat</u>	64
<u>Les subventions d'équilibre</u>	66
<u>Thème 5 Les transferts</u>	69
<u>Vue d'ensemble</u>	70
<u>Les compensations entre régimes de base</u>	74
<u>Thème 6 Analyses et éclairages sur les recettes</u>	83
<u>Les prélèvements sur les revenus d'activité</u>	84
<u>L'évolution de la structure du financement du régime général entre 1983 et 2005</u>	92
<u>L'évolution des taux de prélèvements sociaux sur les salaires depuis 1980</u>	98
<u>Les dispositifs d'exonération en faveur de l'emploi (régime général)</u>	104
<u>Les prélèvements sur les revenus du patrimoine et de placement</u>	106
<u>Les taxes sur le tabac et l'alcool</u>	110
<u>La tarification des AT-MP</u>	116
<u>Thème 7 Les relations de trésorerie Etat – sécurité sociale</u>	123
<u>Les relations financières état / sécurité sociale</u>	124
<u>Thème 8 Les prestations maladie et AT-MP</u>	129
<u>ONDAM 2005</u>	130
<u>ONDAM 2006</u>	132
<u>ONDAM 2007</u>	136
<u>La consommation de soins de ville du régime général</u>	138
<u>Les prestations maladie et AT-MP hors ONDAM</u>	144
<u>Thème 9 Eclairages maladie</u>	151
<u>La situation financière de l'assurance maladie allemande et britannique après les réformes</u>	152
<u>La prise en charge des assurés au titre d'une affection longue durée (ALD) depuis la réforme</u>	160
<u>Les dispositifs gérés par le fonds CMU</u>	166
<u>Le mode de rémunération des pharmaciens : mise en perspective internationale</u>	170
<u>Automédication en France et à l'étranger</u>	174
<u>La réforme budgétaire et comptable des établissements de santé</u>	178
<u>Les radiologues</u>	180
<u>Les fonds médicaux et hospitaliers</u>	183

<u>Thème 10 Les prestations vieillesse</u>	189
Contexte démographique.....	190
Les prestations de retraite des régimes de base.....	192
<u>Thème 11 Eclairages retraite</u>	197
La retraite anticipée	198
Le plan pour l'emploi des seniors	201
<u>Thème 12 Les prestations familiales</u>	205
Contexte démographique et juridique.....	206
L'évolution des prestations familiales	210
<u>Thème 13 Eclairages famille</u>	217
Taux d'effort des parents selon le mode de garde du jeune enfant	218
<u>Thème 14 Les organismes concourant au financement de la sécurité sociale</u>	221
Le fonds de solidarité vieillesse (FSV).....	222
Le fonds de réserve pour les retraites (FRR)	230
La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	232
CADES.....	238
<u>Thème 15 Les comptes du régime général</u>	241
CNAM maladie.....	242
CNAM AT-MP	248
CNAF	252
CNAV	256
La gestion administrative du régime général, l'action sociale et la prévention.....	260
<u>Thème 16 la trésorerie du régime général</u>	265
Du résultat comptable à la variation de trésorerie	266
Le financement des besoins de trésorerie de l'ACOSS	268
<u>Thème 17 Les comptes des régimes de base autres que le régime général</u>	271
Vue d'ensemble des régimes de base.....	272
Régime des salariés agricoles	274
Régime des exploitants agricoles.....	284
Fonds commun des accidents du travail agricole (FCATA)	296
Les fonctionnaires civils et militaires de l'Etat.....	300
Caisse nationale militaire de sécurité sociale.....	304
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	308
Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)	312
Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales.....	318
Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	320
Industries électriques et gazières (IEG).....	328
SNCF	336
RATP.....	344
Etablissement national des invalides de la marine.....	350
Fonds spécial d'assurance vieillesse des chemins de fer.....	358
Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires	360
Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC).....	364
Banque de France	368
Autres régimes spéciaux.....	374
Le régime social des indépendants (RSI).....	378
RSI – branche maladie (ex-CANAM).....	380
RSI – retraites de base des commerçants (ORGANIC base)	384
RSI – retraites de base des artisans (CANCABA base).....	388
CNAVPL base.....	392
CNBF base	396
Fonds commun des accidents du travail (FCAT)	400
Service de l'allocation spéciale vieillesse	402
<u>Thème 18 Régimes de retraite complémentaire</u>	405

Vue d'ensemble	406
ARRCO	410
AGIRC	414
IRCANTEC	418
Caisse de retraite du personnel navigant de l'aviation civile	422
RSI – retraites des commerçants (ORGANIC complémentaire)	426
RSI – retraites des artisans (CANCAVA complémentaire)	430
CNAVPL complémentaire	434
CNBF complémentaire	438
La retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles	442
Le régime additionnel des fonctionnaires de l'Etat	444
Thème 19 Eléments de bilan - régime général	447
Les bilans	448
Bilan CNAM maladie	450
Bilan CNAM AT-MP	454
Bilan CNAF	455
Bilan CNAV	457
Thème 20 éclairage comptes	461
Les comptes en droits constatés	462
L'élaboration et la certification des comptes	464
Thème 21 Approche institutionnelle	467
La mosaïque des régimes	468
Les COG	472
Glossaire	477
ANNEXES	501

AVANT-PROPOS

Le déficit du régime général a atteint ses niveaux les plus élevés en 2004 (-11,9 Md€) et 2005 (-11,6 Md€). Il serait ramené à -9,7 Md€ en 2006. La prévision tendancielle pour 2007, incluant l'objectif d'une croissance des dépenses d'assurance maladie de 2,5 %, est un déficit de -9,4 Md€ (-8 Md€ après prise en compte de l'ensemble du PLFSS).

Le solde de l'ensemble des régimes de base et des fonds de financement a connu un profil proche de celui du régime général, à cette différence près que son déficit avait continué de se creuser en 2005 en raison de la dégradation des soldes du FSV et du FFIPSA. Cet agrégat, qui correspond au champ de la loi de financement, enregistre, comme le régime général, une amélioration de son solde de l'ordre de 2 Md€ en 2006.

Une disposition a fortement contribué, de manière ponctuelle et non reproductible, à la réduction du déficit en 2006. Il s'agit de la modification du mode de taxation des plans d'épargne

logement dont le rendement pour la sécurité sociale comporte en 2006 une composante exceptionnelle estimée à 2,1 Md€ au total et à 1,3 Md€ pour le régime général. En l'absence de cette mesure, le déficit du régime général n'aurait connu qu'une réduction modeste en 2006 ; en revanche, l'amélioration tendancielle apparaîtrait plus nette en 2007.

Au-delà de cette mesure ponctuelle, trois grandes évolutions ont une influence déterminante sur les comptes sociaux de la période 2005-2007 : la reprise de l'emploi et de la masse salariale, le ralentissement des dépenses d'assurance maladie, la forte croissance des prestations de retraite. Elles expliquent à la fois le début de réduction du déficit global et les différences d'évolution entre les branches.

Le retour de la progression de la masse salariale à des rythmes supérieurs à 4 % en 2006 et 2007, après plusieurs années d'évolution médiocre, est un facteur puissant d'amélioration des comptes, s'il est associé à une modération des prestations. S'il se confirme, il peut conduire à la résorption rapide des déficits du FSV (organisme le plus sensible à la conjoncture), de l'assurance maladie et de la branche famille.

Les dépenses d'assurance maladie devraient dépasser d'environ 700 M€, en 2006, l'objectif fixé par la loi de financement. Leur croissance, estimée à 2,7 %, marquerait néanmoins un ralentissement sensible par rapport aux années précédentes, particulièrement sur les soins de ville (1,5 %). Cette modération, conjuguée à des apports de recettes, a permis une forte réduction du déficit de la CNAM en 2005-2006.

En revanche, la croissance des prestations de retraite, alimentée depuis 2004 par la montée en charge des retraites anticipées, puis par l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du baby boom, est très forte, supérieure à 5,5 % par an en 2005 et 2006. Elle serait encore d'environ 5 % en 2007 malgré l'hypothèse du décalage de certains départs sous l'effet des incitations nouvelles à la poursuite de l'activité (plan seniors). La progression des produits, même si elle tend à s'accélérer, reste nettement en deçà de ce rythme, si bien que le déficit de la branche se creuse rapidement.

En peu d'années, la configuration des soldes s'est ainsi profondément modifiée entre les branches du régime général. Au début des années 2000 et jusqu'en 2004, le déficit du régime était concentré sur la seule assurance maladie, les autres branches étant excédentaires ou proches de l'équilibre. En 2006, l'assurance maladie contribue pour 60 % au déficit total, les retraites pour 25 %, et le rapport entre les deux branches pourrait rapidement s'inverser au vu des tendances à l'œuvre.

La branche famille connaît quant à elle depuis 2004 un déficit qui s'explique par la mise en œuvre de nouvelles politiques (principalement la PAJE) dans un contexte de faible croissance des recettes. Ce déficit, à la différence de celui de la branche vieillesse, est de nature conjoncturelle. Il se stabiliserait en 2006 et commencerait de diminuer en 2007.

Un dernier mot pour souligner, comme déjà en juin dernier, les aléas qui affectent la prévision de certains postes. C'est le cas depuis longtemps pour l'ensemble des recettes et pour les dépenses d'assurance maladie qui font l'objet de révisions fréquentes et parfois importantes. Mais les risques d'erreurs se sont aussi accrues sur les prestations familiales et les retraites, dont les évolutions sont aujourd'hui plus dépendantes de comportements. La sous-estimation de la PAJE au début de sa montée en charge en offre un exemple. Plus récemment, l'estimation des prestations de retraite pour 2006 a été revue en hausse sensible depuis le mois de juin.

Comme d'habitude, je tiens à exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à la préparation de ce rapport et plus particulièrement aux membres de la 6^{ème} sous-direction de la direction de la sécurité sociale qui assurent l'essentiel de sa rédaction.

François Monier

Le 25 septembre 2006

SYNTHESE

Avertissement : le compte présenté pour 2007 dans ce rapport provisoire est un compte hybride qui intègre déjà l'objectif de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. Pour la branche maladie comme pour le régime général, ce n'est ni un compte « tendanciel » qui décrirait les évolutions les plus probables en l'absence de loi de financement et de toute nouvelle mesure réglementaire, ni une « prévision », laquelle devrait prendre en compte toutes les dispositions de la loi de financement. C'est donc une construction intermédiaire. Il convient de garder ce point à l'esprit pour l'interprétation des évolutions de la branche maladie et du régime général en 2007.

Complément au 20 octobre 2006

Les mesures figurant dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 transmis au Parlement le 11 octobre 2006 ramèneraient le déficit du régime général à -8,0 Md€ en 2007, soit une amélioration de 1,4 Md€ par rapport aux comptes détaillés dans le présent rapport.

Les dispositions nouvelles porteraient principalement sur la branche maladie (-3,9 Md€ après PLFSS au lieu de -5,1 Md€ dans le compte « tendanciel »). Le déficit de la branche famille serait réduit de 200 M€ (-0,7 Md€ au lieu de -0,9).

Soldes par branches du régime général

En milliards d'euros	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)	
				Avant PLFSS mais yc ONDAM	Après PLFSS
Maladie	-11,6	-8,0	-6,0	-5,1	-3,9
Accidents du travail	-0,2	-0,4	0,0	0,2	0,1
Vieillesse	0,3	-1,9	-2,4	-3,5	-3,5
Famille	-0,4	-1,3	-1,3	-0,9	-0,7
Total régime général	-11,9	-11,6	-9,7	-9,4	-8,0

Le déficit de l'ensemble des régimes obligatoires de base serait ramené à -7,5 Md€ en 2007 (au lieu de -8,8 Md€ dans le compte « tendanciel ») par les dispositions du PLFSS.

Un tableau des principales mesures nouvelles et de leur incidence financière en 2007 est inséré à la fin de cette synthèse.

UN DEBUT DE REDUCTION DES DEFICITS EN 2006

Un déficit réduit pour l'ensemble des régimes de base et des fonds

Le déficit de l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale et du Fonds de solidarité vieillesse, a atteint son niveau le plus élevé en 2005. Il commence à se réduire en 2006. L'amélioration porte sur le régime général et sur le FSV.

Soldes des régimes de base et des fonds

<i>En milliards d'euros</i>	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)
Régime général	-11,9	-11,6	-9,7	-9,4
Autres régimes de base	0,4	0,2	0,9	0,6
Ensemble des régimes de base	-11,5	-11,4	-8,8	-8,8
FSV*	-0,6	-2,0	-1,2	-0,7
FFIPSA*		-1,4	-1,9	-1,9
Ensemble des régimes de base et du FSV	-12,2	-13,4	-10,0	-9,5
Ensemble des régimes de base et du FSV hors PAR du FFIPSA¹	-12,2	-14,2	-11,8	-11,4
Régimes de retraite complémentaire	9,2	9,3	7,6	7,2

* Fonds de solidarité vieillesse et Fonds de financement des prestations sociales agricoles

Le niveau des déficits reste néanmoins très élevé. Sur le champ de la loi de financement, en intégrant le déficit technique du régime des exploitants agricoles équilibré dans les comptes du régime par un produit à recevoir du FFIPSA, qui ne lui est pas compensé par l'Etat, le déficit d'ensemble serait de -11,8 Md€ en 2006, c'est-à-dire qu'il serait simplement ramené au voisinage de ses niveaux de 2003 et 2004.

Les régimes de retraite complémentaire ont quant à eux atteint leurs excédents les plus élevés en 2004 et 2005. L'augmentation du nombre des départs à la retraite se traduit par une accélération de la croissance des prestations et un début de réduction de leurs excédents en 2006 et 2007.

En 2006 et 2007, le solde financier de l'ensemble des régimes de base et du FSV redeviendrait proche de celui du régime général. Les autres composantes s'équilibreraient à peu près : les régimes autres que le régime général dégageraient un léger excédent alors que le déficit du FSV diminuerait. L'excédent des « autres régimes de base » porte principalement en 2005 et 2006 sur la CNRACL, et à un degré moindre sur la CANAM.

¹ Jusqu'en 2004, l'éventuel déficit technique du régime des exploitants agricoles était financé par une subvention d'équilibre de l'Etat dans le cadre du BAPSA. A compter du remplacement du BAPSA par le FFIPSA en 2005, le régime des exploitants agricoles n'est plus équilibré par une subvention d'équilibre de l'Etat mais par un produit à recevoir du FFIPSA, lequel connaît lui-même un déficit important car il ne bénéficie plus automatiquement d'une subvention de l'Etat. Du fait de la comptabilisation d'un produit à recevoir par le régime des exploitants, le déficit structurel des opérations courantes de ce régime n'apparaît qu'au niveau du FFIPSA. Cependant, la conception du FFIPSA, et le fait que ses comptes aient de nombreux éléments communs avec ceux du régime des exploitants agricoles, interdisent d'agréger simplement le compte du FFIPSA avec ceux des régimes de base comme on peut le faire pour le FSV. La meilleure option, pour faire apparaître un résultat d'ensemble des organismes du champ de la loi de financement ne masquant pas le déficit des opérations du régime des exploitants, est de retenir pour ce régime un résultat technique hors produit à recevoir. C'est ce qui est fait à l'avant-dernière ligne du tableau.

Résultats des principaux régimes de base autres que le régime général

Milliards d'euros	2004	2005	2006	2007
Exploitants agricoles*	-0,1	-0,7 (-1,5)*	-0,2 (-2,0)	-0,2 (-2,1)
CNRACL	0,2	0,5	0,5	0,5
CANAM	-0,2	0,3	0,2	0,2
CNAVPL	0,1	0,0	0,0	0,0

* Entre parenthèses, résultat hors produits à recevoir

Le déficit du régime général passerait légèrement au-dessous de 10 Md€

Après une dégradation très forte entre 2001 et 2004, puis une stabilisation en 2005, le solde du régime général connaît un début d'amélioration en 2006. Le déficit est estimé à -9,7 Md€, ce qui représente une réduction de près de 2 Md€ par rapport à 2005.

L'estimation du déficit, qui était de -10,3 Md€ en juin dernier, est ainsi améliorée de 600 M€. Cette révision porte sur les recettes, où elle est liée pour l'essentiel à une croissance plus forte que prévu de la masse salariale des entreprises (4,3 % selon les dernières estimations contre 3,7 % dans les prévisions de juin) qui entraîne un supplément de prélèvements d'environ 1,0 Md€. Celui-ci ne se retrouve pas intégralement sur le solde en raison de révisions à la hausse intervenues simultanément sur certains postes de dépenses (retraites).

Soldes par branches du régime général

<i>En milliards d'euros</i>	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)
Maladie	-11,6	-8,0	-6,0	-5,1
Accidents du travail	-0,2	-0,4	0,0	0,2
Vieillesse	0,3	-1,9	-2,4	-3,5
Famille	-0,4	-1,3	-1,3	-0,9
Total régime général	-11,9	-11,6	-9,7	-9,4

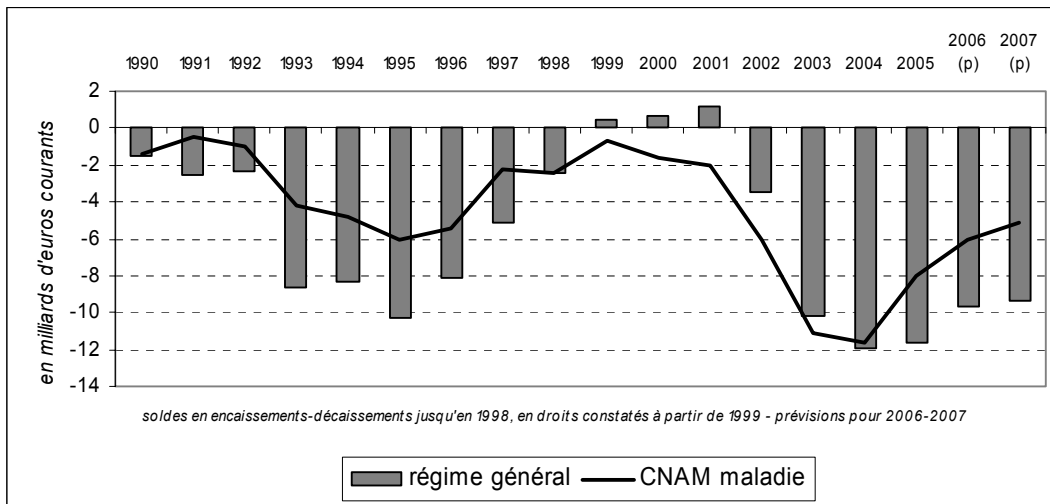
La réduction du déficit obtenue en 2006 porte principalement sur l'assurance maladie, où elle prolonge l'amélioration engagée en 2005 à partir de niveaux de déficit très élevés. En deux ans, le déficit de la CNAM aura été réduit de 5,6 Md€ grâce à l'apport de recettes nouvelles et à un ralentissement très net de ses dépenses.

En sens inverse, le déficit de la branche vieillesse, qui est réapparu en 2005 après une période de résultats excédentaires, continue de se creuser en raison d'une forte augmentation des prestations, qui avait été sous-estimée dans les rapports précédents.

Dans les autres branches, l'accélération des recettes permet une stabilisation du déficit de la CNAF, après la forte dégradation de 2005, et le retour à l'équilibre de la branche des accidents du travail.

Le solde de trésorerie de l'ACOSS s'est établi à -6,9 Md€ au 31 décembre 2005. Sa dégradation en 2006 serait d'environ -13,4 Md€ hors reprise de dette de la CADES. Comme en 2005, elle serait supérieure au déficit en droits constatés du régime général. Les insuffisances de paiement du FSV, qui pèsent sur la trésorerie de la CNAV, y contribueraient pour 1,5 Md€.

Soldes du régime général et de la branche maladie sur la période 1990-2007



Les recettes du régime général sont tirées en 2006 par la reprise de la masse salariale et par une forte augmentation des prélèvements sur les revenus du capital

La réduction du déficit du régime général en 2005 et 2006 se fonde sur une forte croissance des produits, de l'ordre de 5 % par an, et supérieure à l'augmentation des charges.

Taux de variation des produits et charges du régime général*

	2003	2004	2005	2006	2007
Produits	3,1%	4,0%	5,3%	5,0%	3,6%
Charges	6,0%	4,5%	4,9%	4,1%	3,3%
Ecart	-2,9%	-0,5%	0,4%	0,9%	0,3%

*Taux de variation calculés sur les montants de produits et de charges nets et consolidés

En 2005, la forte progression des recettes reflétait principalement les hausses de prélèvements intervenues au début de 2005 au bénéfice de la CNAM (rendement accru de la CSG, droits sur le tabac, contribution additionnelle à la C3S).

En 2006, elle traduit l'accélération de près d'un point de la masse salariale (4,3 % contre 3,4 % l'année précédente) qui se retrouve dans l'évolution des cotisations et de la CSG sur les revenus salariaux ; mais elle doit également beaucoup au supplément de recettes apporté ponctuellement en 2006¹ par la modification des modalités de taxation des plans d'épargne logement, qui est estimé à 2,1 Md€ pour l'ensemble des organismes bénéficiaires et à 1,3 Md€ pour le régime général.

Deux modifications fiscales récentes ont par ailleurs une forte répercussion sur les prélèvements sociaux s'appliquant aux revenus du capital en 2006 et 2007 : la suppression de l'avoir fiscal se traduit à partir de 2006 par une perte de prélèvements sociaux estimée à 645 M€ (390 M€ pour le régime général) ; en sens inverse, la modification des règles de déduction forfaitaire des revenus fonciers dans l'impôt sur le revenu entraînerait en 2007 un supplément de prélèvements sociaux estimé à 560 M€ (340 M€ pour le régime général). A la différence de la disposition s'appliquant au stock des PEL, dont le rendement est obtenu une fois pour toutes en 2006, il s'agit là de pertes ou de gains de recettes pérennes.

¹ Tous les contrats ouverts depuis plus de dix ans au 1^{er} janvier 2006 ont vu leurs intérêts taxés en 2006. Cet effet de stock ne se reproduira pas les années suivantes ; seul le flux des plans atteignant leur dixième année sera taxé (outre les plans clos avant dix ans dont le mode de taxation n'a pas changé).

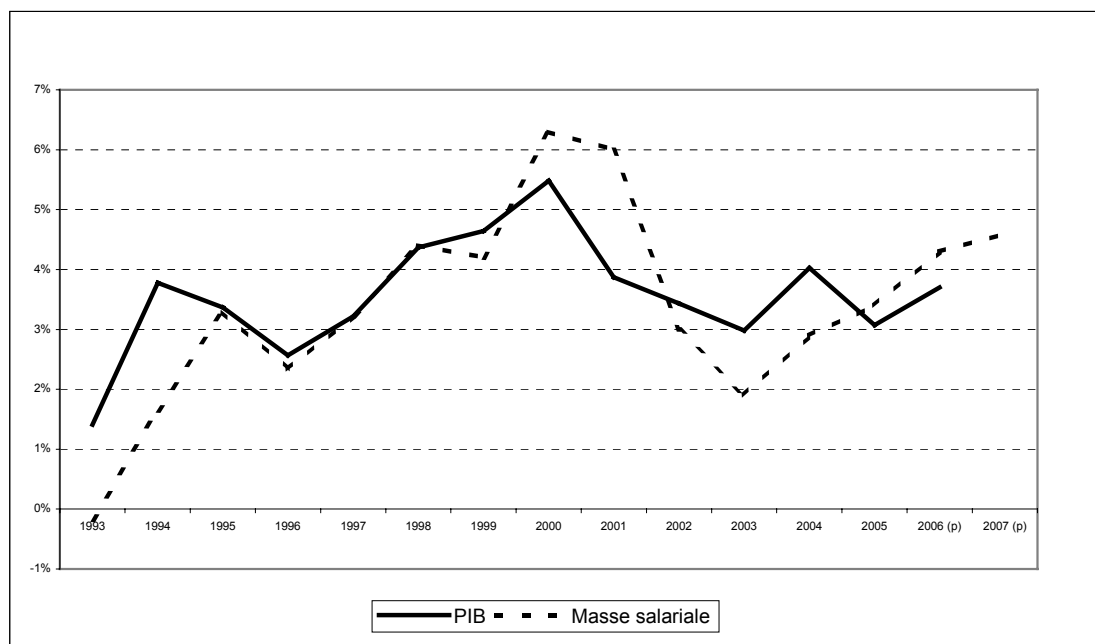
Les hypothèses macroéconomiques

Le scénario macro-économique retenu pour 2006 et 2007 est celui qui sert de cadre au projet de loi de finances pour 2007 et est présenté dans le rapport économique, social et financier. Ce scénario table sur une croissance du PIB de 2 à 2,5 % en 2006 comme en 2007.

La progression de la masse salariale, qui est déterminante pour les recettes de la sécurité sociale, continuerait de s'accroître. Sur le champ des recettes du régime général, elle a été de 3,4 % en 2005, est estimée à 4,3 % en 2006 et s'élèverait à 4,6 % en 2007.

La hausse moyenne des prix hors tabac serait de 1,8 % pour chacune des années 2006 et 2007. Sous ces hypothèses, la revalorisation des pensions serait de 1,8 % au 1^{er} janvier 2007.

Taux de croissance annuel du PIB et de la masse salariale



En 2007, les produits du régime général augmenteraient de 3,6 % à législation constante. Ce ralentissement s'explique par la non reproduction en 2007 de la recette sur le stock des plans d'épargne logement, d'où résulterait une baisse d'environ 4 % des prélèvements sociaux sur les revenus du capital amortie toutefois par le dynamisme des autres composantes de ces revenus. La croissance des prélèvements sur revenus d'activité continuerait de s'accroître avec la masse salariale.

Les exonérations de cotisations sociales augmentent fortement en 2006 (+12 % environ par rapport à 2005), en raison de la montée en charge de l'allégement unique (loi Fillon) et de la multiplication des dispositifs d'exonération en faveur de publics particuliers. En conséquence, les cotisations versées par les entreprises sur les salaires progressent moins vite que la masse salariale (3,9 % contre 4,3 %) malgré l'augmentation du taux des cotisations de retraite au 1^{er} janvier. En 2007, l'augmentation des exonérations serait moins rapide et les taux de croissance des cotisations et de la masse salariale se rapprocheraient (4,4 % contre 4,6 %).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les allègements généraux de cotisations sociales sont financés par l'affectation à la sécurité sociale de nouvelles recettes dont la principale est la taxe sur les salaires.

Les dépenses : forte croissance pour les retraites, ralentissement pour la maladie et la famille

La croissance des charges du régime général, qui a été proche de 5 % en 2005, ralentirait en 2006 grâce à une moindre progression des dépenses maladie. Une inflexion s'amorcerait en 2007 pour les prestations familiales. Mais la masse des retraites augmenterait à un rythme rapide sur toute la période.

La croissance des **prestations versées par la CNAV** serait supérieure à 5 % par an sur les trois années 2005-2007. Elle a été de 5,9 % en 2005, hors effet de l'adossement des IEG¹ ; elle est estimée à 5,5 % en 2006 et serait encore de 5 % en 2007. Cette augmentation rapide a deux explications principales : le

¹ Cet adossement, qui s'est traduit pour la CNAV à la fois par des charges et des produits supplémentaires, a contribué pour 2 points à l'augmentation de ses prestations en 2005.

succès des retraites anticipées rendues possibles par la loi de réforme des retraites de 2003, et l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du baby boom à partir de 2006. La contribution des retraites anticipées à la croissance des prestations est décroissante à mesure que le dispositif monte en charge : 1 point en 2005, 0,6 point en 2006, 0,3 point en 2007. Son coût, estimé à 1,35 Md€ en 2005, s'élèverait à 1,8 Md€ en 2006 et à 2 Md€ en 2007, pour un nombre de départs un peu supérieur à 100 000 par an¹ qui pourrait commencer à diminuer en 2007.

La mesure de retraite anticipée a contribué à lisser le choc démographique en avançant dans le temps un nombre important de liquidations qui seraient intervenues après 2006. En conséquence, le nombre de départs sera un peu moins élevé dans les prochaines années qu'il n'aurait été en l'absence de la mesure.

Le nombre de départs s'établit autour de 650 000 par an depuis 2004 (contre moins de 500 000 au début de la décennie). Il est estimé à 675 000 en 2006. L'hypothèse retenue dans la prévision est qu'il diminue un peu en 2007 (650 000) sous l'effet des dispositions incitatives à la poursuite d'activité prises dans le cadre du plan pour l'emploi des seniors (notamment la mise en place d'une surcote progressive).

Les prestations familiales connaissent depuis 2004 une croissance supérieure à 4 % qui se poursuit en 2006 mais s'infléchirait à partir de 2007, avec la décélération de la montée en charge de la PAJE, celle-ci étant achevée pour les enfants de moins de trois ans. Les prestations légales versées par la CNAF augmenteraient de 3,2 % en 2007 contre 4,3 % en 2006.

Le ralentissement de la croissance des dépenses d'assurance maladie

En 2005, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM se sont élevées à 135,1 Md€, soit une progression de 4,0 % par rapport à 2004. Ce montant est très proche de l'objectif qui avait été voté dans le cadre de la loi de financement pour 2004, à 180 M€ près.

L'objectif fixé pour 2006, soit 140,7 Md€, serait dépassé d'environ 700 M€. La croissance des dépenses maladie n'en marquerait pas moins un ralentissement sensible : elle est estimée à 2,7 %. Ce résultat prolonge la tendance à la décélération obtenue par rapport aux augmentations très fortes de la période 2000-2003.

La consommation de soins de ville tous régimes progresserait de 1,5 % en 2006 (1,7 % pour le régime général), ce qui représente un ralentissement très net par rapport aux années précédentes. L'inflexion porte principalement sur deux postes : les indemnités journalières, dont la réduction amorcée en 2004 et 2005 s'accroît en 2006 et la consommation de médicaments, qui pourrait être en légère baisse en 2006. En revanche, les honoraires des professionnels libéraux connaîtraient cette année une progression plus forte qu'en 2005 (4,4 % contre 2,5 % pour les soins remboursés par le régime général).

Malgré cette décélération, le sous-objectif « soins de ville » qui figurait dans la loi de financement pour 2006 serait dépassé de 650 M€, les économies sur les médicaments, estimées aujourd'hui à 1,4 Md€, restant inférieures à ce qui était visé au moment de la fixation de l'ONDAM.

Les établissements de santé présentent quant à eux un risque de dépassement qui pouvait être estimé autour de 300 M€ au cours de l'été mais a été ramené à une centaine de millions après les mesures correctrices annoncées par le Ministre au début du mois de septembre. Compte tenu de ces mesures, les versements de l'assurance maladie aux établissements de santé augmenteraient de 3,4 % en 2006.

Décomposition de l'évolution des dépenses d'assurance maladie (réalisations du champ de l'ONDAM)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (p)	2007 (p)
Soins de ville	3,7%	7,8%	7,2%	8,0%	6,2%	4,3%	3,0%	1,5%	
Etablissements de santé	1,7%	3,2%	3,6%	6,3%	5,5%	4,6%	4,4%	3,4%	
Médico-social	2,5%	5,7%	6,3%	7,9%	9,0%	9,0%	7,7%	6,6%	
ONDAM	2,6%	5,6%	5,6%	7,1%	6,4%	4,9%	4,0%	2,7%	2,5%

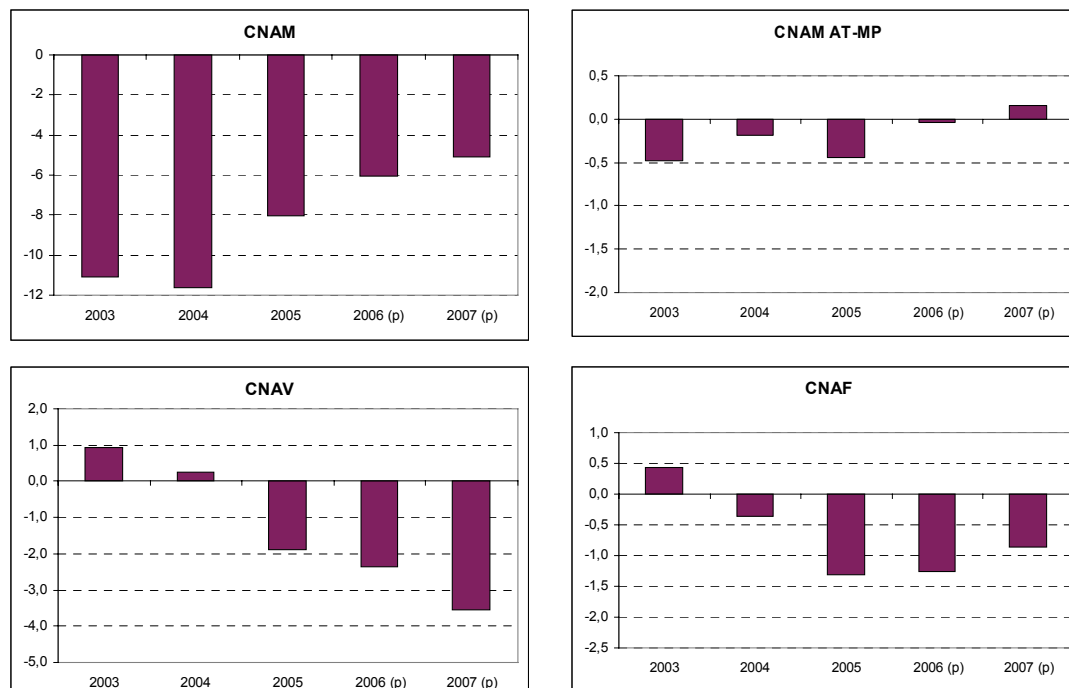
¹ 112 200 en 2004, 100 400 en 2005, 105 000 prévus en 2006 et 95 000 en 2007

Le compte ici présenté intègre l'objectif de dépenses d'assurance maladie pour 2007, qui est fixé à 144,6 Md€ (dans le PLFSS avant examen par le Parlement), soit une augmentation de 2,5 % par rapport aux dernières estimations pour 2006, à champ comparable.

Réduction du déficit de l'assurance maladie mais aggravation dans la branche retraite

Après avoir été concentré sur la seule assurance maladie entre 2002 et 2004, le déficit du régime général se répartit désormais entre ses trois grandes branches qui connaissent sur la période 2005-2007 des évolutions contrastées : réduction substantielle du déficit de la CNAM maladie, creusement de celui de la CNAV sur toute la période ; quant à la CNAF, son déficit atteindrait son niveau le plus élevé en 2005 et 2006 pour commencer de diminuer en 2007.

Evolution des soldes des branches sur la période 2002-2006 (en milliards d'euros ; échelles différentes)



Assurance maladie : poursuite de la réduction du déficit

Le déficit de la **CNAM** s'établirait à -6,0 Md€ en 2006 contre -8,0 Md€ en 2005. Il avait atteint son plus haut niveau en 2004 à -11,6 Md€. La réduction serait donc de 5,6 Md€ en deux ans. Elle s'explique par un apport de recettes nouvelles en 2005 et par le ralentissement des dépenses, alors que les reprises de dettes réalisées par la CADES (35 Md€ en 2004, 6,6 Md€ en 2005, 5,7 Md€ en 2006) limitent les charges financières de la branche.

En 2006, les produits progresseraient de 5 % grâce à une forte augmentation de la CSG (mesure de taxation des PEL) et à la meilleure tenue de la masse salariale. La croissance des charges est estimée à 3,2 %. En 2007, la prévision d'une réduction du déficit à -5,1 Md€ repose sur l'hypothèse d'un ralentissement supplémentaire des prestations et sur une progression plus forte des recettes assises sur les revenus salariaux.

Un déficit rapidement croissant pour la branche vieillesse

Après six années d'excédents sur la période 1999-2004, la **CNAV** a renoué avec un déficit important en 2005 (-1,9 Md€). Celui-ci se creuserait en 2006 (-2,4 Md€) et en 2007 (-3,5 Md€). Cette dégradation est due pour l'essentiel à une forte augmentation des prestations (un peu plus de 5 % par an hors effet de l'adossement des IEG) qui résulte de la montée en charge de la retraite anticipée et de l'arrivée à 60 ans des premières générations du baby-boom. La croissance des produits (4,5 % en 2006 et 3,6 % en 2007) resterait nettement en deçà de celle des charges. Elle bénéficierait de l'accélération de la masse salariale, d'une hausse de cotisation de 0,2 point au 1^{er} janvier 2006 et d'un effet plafond positif en 2007, mais se trouverait en revanche freinée par le ralentissement puis la baisse des transferts du FSV.

La branche famille a connu une forte détérioration de son solde financier entre 2001 et 2005, celui-ci passant d'un excédent de 1,8 Md€ à un déficit de -1,3 Md€. Dans un contexte de progression très modérée des produits, le creusement du déficit en 2004 et 2005 a résulté d'une croissance rapide des charges : forte augmentation des prestations sociales (environ 4,5 % par an) liée à la montée en charge de la PAJE, mais aussi des dépenses d'action sociale et des aides au logement.

La croissance des charges de la branche s'infléchirait en 2006, puis, plus nettement, en 2007 (ralentissement de la montée en charge de la PAJE). Elle redeviendrait progressivement inférieure au rythme de progression des produits, estimé autour de 4 % sur la période, ce qui assurerait la stabilisation du déficit de la CNAF en 2006 (-1,3 Md€) puis un début de réduction en 2007 (-0,9 Md€).

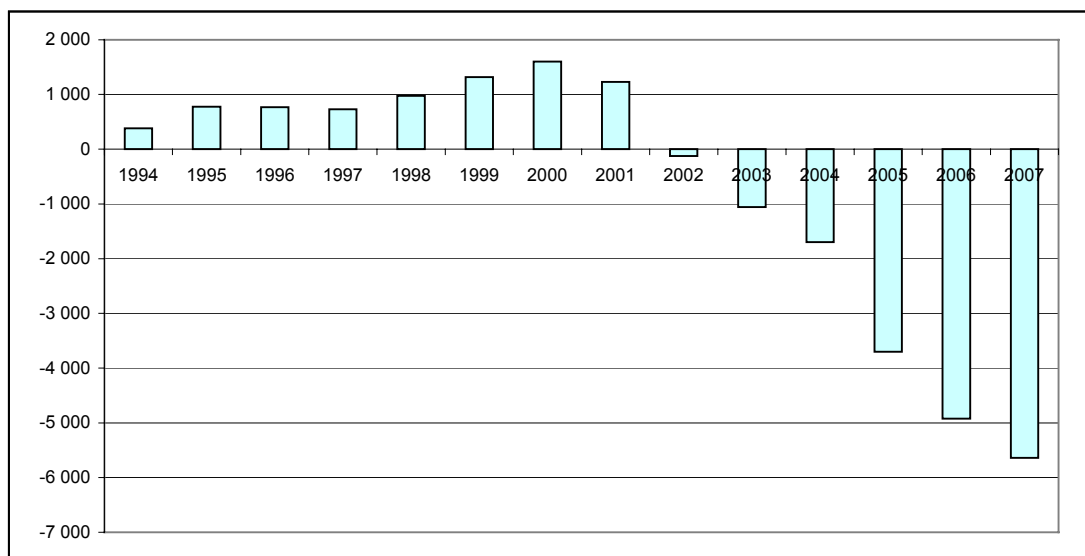
L'amorce d'un redressement pour le FSV

Le Fonds de solidarité vieillesse est constamment déficitaire depuis 2001, et son solde cumulé est négatif depuis 2002. Son déficit s'est aggravé tendanciellement entre 2003 et 2005 avec la forte croissance des dépenses qui a résulté de la montée du chômage et des revalorisations du SMIC. Le résultat annuel du fonds a par ailleurs fluctué en fonction du montant de C3S qui lui était attribué : 1,3 Md€ en 2004 (montant exceptionnel), puis entre 200 et 240 M€ les trois années suivantes.

Le déficit du fonds, qui a atteint -2 Md€ en 2005, se réduirait en 2006 (-1,2 Md€) et en 2007 (-0,7 Md€) grâce à l'amélioration de la conjoncture économique à laquelle son résultat est très sensible. Il bénéficierait d'une progression soutenue de la CSG, qui constitue sa ressource principale (80 % de ses produits), alors que ses charges, dont une partie importante est liée à l'évolution du chômage, se stabiliseraient en 2006 avant de diminuer en 2007.

En l'absence de nouvelles dispositions, le solde cumulé du FSV atteindrait - 5,6 Md€ à la fin de 2007, soit l'équivalent de 40 % de ses produits annuels. Cette situation se traduit par des retards dans une partie des versements du fonds qui pèsent sur la trésorerie de la CNAV. Sa résorption nécessitera que le fonds dégage des excédents importants pendant plusieurs années.

Solde cumulé du FSV



La sensibilité du solde du régime général aux principales hypothèses

Si les prévisions pour 2006 doivent être assez proches des comptes qui seront établis dans quelques mois, la marge d'incertitude est bien sûr beaucoup plus importante pour l'année 2007, comme le montrent les écarts constatés pour certaines années entre les prévisions associées à la loi de financement et les réalisations ultérieures. Ces écarts s'expliquent principalement par les révisions intervenant sur quelques variables : la masse salariale du secteur privé, les dépenses d'assurance maladie, les prestations familiales et les pensions. Plutôt que d'établir des scénarios, on rappelle dans le tableau qui suit l'incidence sur le solde du régime général (et donc sur le celui des régimes de base) des écarts possibles des principales hypothèses par rapport à ce qui a été retenu dans ce rapport.

Sensibilité des résultats du régime général aux hypothèses de prévision (valeur 2006)

<i>En millions d'euros</i>	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAF	CNAV	Régime général
Masse salariale du secteur privé : impact d'une hausse de 1 % du taux de croissance	780	90	280	590	1 740
Dépenses maladie : impact d'une hausse de 1 % de la croissance dans le champ de l'ONDAM	1 170 (1 400 tous régimes)	30			1 200
Inflation : impact d'une hausse de 0,1 % de la revalorisation des prestations			30	70	100
Prestations familiales : impact d'un point de croissance			300		300
Prestations vieillesse : impact d'un point de croissance				700	700

Ainsi une variation d'un point de la masse salariale modifie le solde du régime général de 1,7 Md€. A titre d'exemple, l'hypothèse retenue pour la croissance de la masse salariale en 2006 était de 3,7 % en septembre 2005 ; elle est aujourd'hui de 4,3 %. Cette révision de 0,6 point représente une augmentation des recettes du régime général de 1,0 Md€.

Un point de dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM, en plus ou en moins, représente 1,4 Md€ pour l'ensemble des régimes d'assurance maladie et 1,2 Md€ pour le régime général. Un point d'écart sur les prestations de retraite représente 700 M€.

Régime général 2004-2007

En millions d'euros							
	2004	2005	%	2006	%	2007	%
CNAM MALADIE							
Charges	131 618	135 715	3,1	151 681	11,8	158 124	4,2
Produits	119 376	127 707	6,4	145 639	14,0	153 012	5,1
Résultat	-11642	-8 009		-6 043		-5 112	
CNAM AT							
Charges	9 368	9 788	4,5	10 203	4,2	10 504	3,0
Produits	9 184	9 350	1,8	10 163	8,7	10 661	4,9
Résultat	-184	-438		-40		156	
CNAM Maladie et AT							
Charges	140 986	145 503	3,2	161 884	11,3	168 628	4,2
Produits	129 160	137 056	6,1	155 802	13,7	163 673	5,1
Résultat	-11826	-8 447		-6 082		-4 955	
CNAV							
Charges	75 730	81 420	7,5	85 393	4,9	89 575	4,9
Produits	79 985	79 543	4,7	83 032	4,4	86 025	3,6
Résultat	255	-1 876		-2 361		-3 550	
CNAF							
Charges	49 204	52 060	5,8	53 921	3,6	55 567	3,1
Produits	48 847	50 745	3,9	52 663	3,8	54 701	3,9
Résultat	-357	-1 314		-1 257		-866	
Régime général consolidé							
Charges	260 162	272 516	4,7	295 108	8,3	307 479	4,2
Produits	248 234	260 878	5,1	285 407	9,4	298 109	4,5
Résultat	-11 929	-11 638		-9 700		-9 371	
FSV							
Charges	14 002	14 668	4,8	14 696	0,2	14 549	-0,1
Produits	13 363	12 664	-5,2	13 476	6,4	13 885	3,0
Résultat	-639	-2 005		-1 220		-664	

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Régime général 2004-2007 : produits et charges nets

En millions d'euros

	2004	2005	%	2006	%	2007	%
CNAM MALADIE							
Charges nettes	126 234	130 341	3,3	134 520	3,2	137 866	2,5
Produits nets	114 592	122 333	6,8	128 477	5,0	132 754	3,3
Résultat	-11 642	-8 009		-6 043		-5 112	
CNAM AT							
Charges nettes	8 995	9 430	4,8	9 838	4,3	10 096	2,6
Produits nets	8 811	8 992	2,0	9 799	9,0	10 252	4,6
Résultat	-184	-438		-40		156	
CNAM Maladie et AT							
Charges nettes	135 230	139 771	3,4	144 358	3,3	147 962	2,5
Produits nets	123 403	131 324	6,4	138 276	5,3	143 007	3,4
Résultat	11 826	8 447		6 082		4 955	
CNAV							
Charges nettes	74 979	80 796	7,8	84 797	5,0	88 978	4,9
Produits nets	75 234	78 920	4,9	82 436	4,5	85 428	3,6
Résultat	255	-1 876		-2 361		-3 550	
CNAF							
Charges nettes	48 902	51 690	5,7	53 595	3,7	55 252	3,1
Produits nets	48 545	50 376	3,8	52 337	3,9	54 386	3,9
Résultat	-357	-1 314		-1 257		-866	
Régime général consolidé							
Charges nettes	253 321	265 746	4,9	276 615	4,1	285 857	3,3
Produits nets	241 392	254 109	5,3	266 914	5,0	276 487	3,6
Résultat	-11 929	-11 638		-9 700		-9 371	

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations, et n'intègrent pas les dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations, et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

L'ONDAM médico-social est neutralisé dans les produits et les charges nets 2006 et 2007

(puisque le schéma de comptabilisation lié à la mise en place de la CNSA conduit à comptabiliser ce montant deux fois en charges et une fois en produits)

Régime général 2004-2007 compte consolidé

En millions d'euros

	2004	2005	%	2006	%	2007	%
CHARGES	260 162	272 516	4,7	295 108	8,3	307 479	4,2
A - CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	251 359	263 493	4,8	285 873	8,5	298 090	4,3
I - PRESTATIONS SOCIALES	226 019	235 722	4,3	245 537	4,2	254 165	3,5
Prestations légales	221 622	230 872	4,2	240 458	4,2	249 099	3,6
Prestations légales « maladie-maternité »	109 075	111 025	1,8	114 606	3,2	117 750	2,7
Prestations légales « AT-MP »	6 520	6 613	1,4	6 778	2,5	6 939	2,4
Prestations légales « famille »	34 307	35 834	4,4	37 388	4,3	38 582	3,2
Prestations légales « vieillesse »	67 703	73 102	8,0	77 100	5,5	80 984	5,0
Prestations légales « veuvage »	78	65	-16,8	66	1,8	64	-3,3
Prestations légales « invalidité »	3 781	4 072	7,7	4 353	6,9	4 608	5,9
Prestations légales « décès »	158	162	2,0	167	3,4	173	3,4
Prestations extralégales	3 703	4 073	10,0	4 308	5,8	4 286	-0,5
Autres prestations	694	777	12,0	772	-0,6	780	1,0
II - CHARGES TECHNIQUES	17 652	17 801	0,8	27 804	56,2	28 303	1,8
Transferts entre organismes	12 724	12 726	0,0	22 441	76,3	22 866	1,9
Compensations	8 854	8 743	-1,3	8 830	1,0	8 530	-3,4
Prises en charge de cotisations	364	346	-4,9	334	-3,6	350	5,0
Prises en charge de prestations	2 009	2 129	6,0	2 230	4,7	2 332	4,5
Transferts divers	549	524	-4,5	10 018	-	10 587	5,7
Autres transferts	948	983	3,8	1 029	4,7	1 067	3,6
Autres charges techniques	4 928	5 075	3,0	5 363	5,7	5 437	1,4
III - DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	1 802	1 955	8,5	1 892	-3,3	1 927	1,9
Autres charges techniques	203	313	54,2	248	-20,7	294	18,4
Pertes sur créances irrécouvrables	1 599	1 643	2,7	1 644	0,1	1 634	-0,6
- sur cotisations, impôts et produits affectés	1 441	1 493	3,6	1 492	0,0	1 480	-0,8
- sur prestations	158	150	-5,2	152	1,3	154	1,2
IV - DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 393	7 859	45,7	10 250	30,4	12 890	25,8
- pour prestations sociales	5 132	7 622	48,5	10 193	33,7	12 832	25,9
- pour dépréciation des actifs circulants	202	161	-20,2	33	-79,8	33	1,9
- pour autres charges techniques	59	76	29,2	25	-67,0	25	0,0
V - CHARGES FINANCIÈRES	494	156	-68,5	389	-	804	-
B - CHARGES DE GESTION COURANTE	8 558	8 801	2,8	8 830	0,3	8 902	0,8
C - CHARGES EXCEPTIONNELLES	245	222	-9,6	405	82,7	487	20,3

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Régime général 2004-2007 compte consolidé

En millions d'euros

	2004	2005	%	2006	%	2007	%
PRODUITS	248 234	260 878	5,1	285 407	9,4	298 109	4,5
A - PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	247 536	260 091	5,1	284 676	9,5	297 421	4,5
I - COTISATIONS, IMPÔTS ET PRODUITS AFFECTÉS	220 510	232 742	5,5	244 720	5,1	254 145	3,9
Cotisations sociales	147 764	153 038	3,6	159 089	4,0	166 092	4,4
Cotisations sociales des actifs	146 205	151 403	3,6	157 354	3,9	164 282	4,4
cotisations des inactifs	461	456	-1,1	461	1,2	470	1,9
Autres cotisations sociales	627	712	13,5	796	11,9	854	7,2
Majorations et pénalités	471	468	-0,6	477	2,0	487	2,0
Cotisations prises en charge par l'État	18 766	17 421	-7,2	3 319	-80,9	3 588	8,1
Cotisations prises en charge par la Sécu.	247	250	1,5	336	34,0	355	5,8
Produits entité publique autre que l'Etat	499	574	15,2	524	-8,8	534	1,9
CSG, impôts et taxes affectés	53 235	61 459	15,4	81 453	32,5	83 576	2,6
CSG	50 101	54 400	8,6	57 976	6,6	59 644	2,9
Impôts et taxes affectées (ITAF)	2 857	4 935	72,7	4 858	-1,6	4 603	-5,2
Autres ITAF (dont 2% capital)	277	2 123	-	18 619	-	19 328	3,8
II - PRODUITS TECHNIQUES	18 377	20 156	9,7	30 306	50,4	31 407	3,6
Transferts entre organismes	11 996	13 211	10,1	23 416	77,2	24 201	3,4
Compensations	152	236	55,6	279	17,9	338	21,3
Prises en charge de cotisations	7 243	7 804	7,7	7 632	-2,2	7 283	-4,6
- par le FSV	7 328	7 804	6,5	7 631	-2,2	7 283	-4,6
- par le FOREC	-86	0	-100,0	0	-	0	-
Prise en charge de prestations	4 387	4 644	5,9	4 817	3,7	4 983	3,5
- par le FSV	4 387	4 644	5,9	4 817	3,7	4 983	3,5
Transferts divers entre organismes (dont soulte)	206	528	-	10 692	-	11 602	8,5
Autres transferts	8	-1	-	-2	-	-4	74,9
Contributions publiques	6 261	6 528	4,3	6 879	5,4	7 195	4,6
Remboursement de cotisations (versements rétroa)	63	101	60,7	101	0,0	101	0,0
Remboursement de prestations	5 963	6 260	5,0	6 611	5,6	6 927	4,8
Autres contributions publiques	235	167	-29,0	167	0,0	167	0,0
Autres contributions (dont CNSA)	121	417	-	11	-97,5	11	0,0
III - DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	1 596	1 731	8,5	1 939	12,0	1 578	-18,6
IV. REPRISES SUR PROVISIONS	6 901	5 349	-22,5	7 651	43,0	10 282	34,4
- pour prestations sociales	5 198	5 115	-1,6	7 479	46,2	10 041	34,2
- pour dépréciation des actifs circulants	1 364	218	-84,0	105	-52,0	225	-
- pour autres charges techniques	339	16	-95,3	67	-	16	-76,3
V - PRODUITS FINANCIERS	152	113	-25,3	60	-47,3	10	-83,8
B - PRODUITS DE GESTION COURANTE	520	509	-2,0	510	0,1	510	0,0
C - PRODUITS EXCEPTIONNELS	178	278	55,7	222	-20,1	178	-20,0
Résultat	-11 929	-11 638		-9 700		-9 371	

En millions d'euros

Compte consolidé	2004	2005	%	2006	%	2007	%
Charges nettes	253 321	265 746	4,9	276 615	4,1	285 857	3,3
Produits nets	241 392	254 109	5,3	266 914	5,0	276 487	3,6
Résultat	-11 929	-11 638		-9 700		-9 371	

source : direction de la Sécurité sociale (SDEPF/6A)

Les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations, et n'intègrent pas les dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations, et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

L'ONDAM médico-social est neutralisé dans les produits et les charges nets 2006 et 2007

(puisque le schéma de comptabilisation lié à la mise en place de la CNSA conduit à comptabiliser ce montant deux fois en charges et une fois en produits)

Mesures nouvelles du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007

	<i>millions d'euros</i>	
	Régime général	Tous régimes
Mesures d'économies nettes sur les dépenses d'assurance maladie	2 376	2 828
Mesures d'économie nettes sur les soins de ville	1 992	2 371
Produits de santé hors maîtrise médicalisée	1 177	1 401
Hors produits de santé hors maîtrise médicalisée	50	60
Prescriptions hospitalières en ville	84	100
Maîtrise médicalisée	596	710
Lutte contre la fraude à la condition de résidence	84	100
Mesures d'économie nettes sur les établissements de santé	384	457
Revalorisation du forfait journalier	84	100
Mise en œuvre des 18€	67	80
Economie du plan assurance maladie	233	277
Soldes CCSS	-9 371	-8 777
Mesures nouvelles 2007 sur les autres branches	60	60
Subsidiarité de l'API sur l'ASF	-115	-115
Date d'ouverture du droit à l'allocation de base de la PAJE	100	100
Prêt avenir jeunes	-15	-15
Fonds de financement de la protection de l'enfance	-30	-30
Lutte contre la fraude et meilleur recouvrement des indus	120	120
Mesures nouvelles 2007 sur les recettes	1 265	1 180
Harmonisation des règles de versement et de comptabilisation des prélèvements sociaux sur les revenus de placement	365	365
Taux de la taxe sur le CA des laboratoires fixé à 1%	100	100
Valorisation du patrimoine immobilier hospitalier	115	115
Affectation de droits tabacs / frais financiers liés aux créances sur l'Etat	160	160
Extension de l'exonération ACCRE	-15	-100
Allègements de charges pour les entreprises de moins de 20 salariés	-302	-320
Affectation de droits tabacs / compensation des allègements de charges pour les entreprises de moins de 20 salariés	302	320
Surplus de recettes fiscales affectées pour la compensation des allègements généraux (2006 et 2007)	350	350
Amélioration du recours contre tiers	150	150
Autres	40	40
Soldes PLFSS 2007	-8 047	-7 452

Note : les montants présentés correspondent à l'impact des différentes mesures sur les soldes du régime général et de l'ensemble des régimes de base ; ainsi un montant négatif désigne une charge supplémentaire ou une moindre recette, un montant positif une économie ou une recette nouvelle.

(1) : la mesure d'extension de l'ACCRE concerne la CNAF pour le régime général (15 M€ de produits de cotisations en moins) et le RSI pour les branches maladie et retraite (85 M€ de cotisations en moins, pour un total de 100 M€ tous régimes). Néanmoins, cette perte de recettes pour le RSI est, à la différence de la CNAF, neutre sur les soldes de la CANAM, de l'ORGANIC et de la CANCAVA, car elle est compensée par une affectation supplémentaire de CCSS conformément au mécanisme d'équilibrage dont bénéficie ce régime.

Principales hypothèses pour les prévisions

	Evolution en moyenne annuelle		
	2005	2006 (p)	2007 (p)
Produit intérieur brut (PIB)			
PIB en volume	1,2 %	2 à 2,5 %	2 à 2,5 %
PIB en valeur	3,1 %		
Masse salariale			
Masse salariale du secteur privé en comptabilité nationale (1)	3,2 %	4,1 %	4,4 %
Dont : Effectifs	0,4 %	0,7 %	1,0 %
Salaire moyen	2,8 %	3,4 %	3,4 %
Masse salariale du secteur privé champ URSSAF	3,4 %	4,3 %	4,6 %
Masse salariale secteur privé plafonnée	2,8 %	4,1 %	4,8 %
Plafond de la sécurité sociale			
Montant annuel en euros	30 192	31 068	32 249
Variation en %	1,6 %	2,9 %	3,8 %
Hausse des prix et taux de revalorisation			
Prix hors tabac	1,7 %	1,8 %	1,8 %
Revalorisation des pensions	2,0 %	1,8 %	1,8 %
Revalorisation de la BMAF	2,2 %	1,8 %	1,7 %

(1) Secteurs EB-EP